RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association ENVIE AUTONOMIE ILE DE FRANCE

14 rue de la Perdrix
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

N° SIREN : 903 736 171

Ce rapport contient 26 pages

endrix.
OSONS OSER.

Association ENVIE AUTONOMIE ILE DE FRANCE

14 rue de la Perdrix
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

N° SIREN : 903 736 171

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association ENVIE AUTONOMIE ILE DE FRANCE

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENVIE AUTONOMIE ILE DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 ainsi que sur les « Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture » exposés dans l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Amiens, le 15 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes,

Endrix HDF
Jean-François FLAUD



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	469 273	172 288	296 985	356 179
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	36 155		36 155	34 749
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**505 428**	**172 288**	**333 140**	**390 928**
STOCKS ET EN-COURS	216 178		216 178	103 639
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	216 178		216 178	103 639
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	117 778		117 778	161 313
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	236 960		236 960	417 529
Charges constatées d'avance				486
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	20 851		20 851	171 027
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**591 767**	**0**	**591 767**	**853 995**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**1 097 195**	**172 288**	**924 907**	**1 244 923**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	44 046	12 357
Excédent ou déficit de l'exercice	64 744	31 689
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	**108 790**	**44 046**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	350 835	350 835
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**459 625**	**394 881**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		40 000
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	**0**	**40 000**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	**0**	**0**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	276 588	277 487
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 147	90 201
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	58 425	57 878
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 122	52 143
Produits constatés d'avance		332 333
TOTAL DETTES (IV)	**465 282**	**810 042**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	**924 907**	**1 244 923**

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens	299 431	186 712
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	110 997	98 866
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	355 964	494 325
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat	200 000	268 236
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		302
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	40 000	
Autres produits	126 736	58 770
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**1 133 128**	**1 107 209**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	111 880	60 349
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	360 743	457 669
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	26 015	22 195
Salaires	339 759	337 193
Cotisations sociales	88 189	75 287
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	59 195	59 383
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		40 000
Autres charges	73 973	19 940
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**1 059 753**	**1 072 016**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**73 374**	**35 194**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**0**	**0**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**0**	**0**
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**0**	**0**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**73 374**	**35 194**
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		1 500
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**0**	**-1 500**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 630	2 005
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**1 133 128**	**1 107 209**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**1 068 383**	**1 075 521**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**64 744**	**31 689**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**0**	**0**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**0**	**0**

RYDGE CONSEiL

ENVIE AUTONOMIE ILE DE FRANCE

Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le
31 décembre 2025
Montants exprimés en EUR



Ce rapport contient 18 pages

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Table des matières

1	Objet social	3	
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4	
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture		5
4	Principes et méthodes comptables	6	
4.1	Principes généraux	6	
4.1.1	Changements de méthode comptable	6	
4.1.2	Changements de présentation	6	
4.1.3	Changement de règlementation comptable	6	
4.2	Principales méthodes comptables	8	
5	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	9	
5.1	Actif immobilisé	9	
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	9	
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	9	
5.1.3	Immobilisations financières	10	
5.2	Actif circulant	11	
5.2.1	Stocks et en cours	11	
5.2.2	Etat des créances	11	
5.2.3	Charges constatées d'avance	12	
5.3	Fonds propres	12	
5.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	12	
5.3.2	Subventions d'investissement	12	
5.4	Fonds dédiés	13	
5.5	Dettes	13	
5.5.1	Etat des dettes	13	
5.5.2	Charges à payer	14	
5.5.3	Produits constatés d'avance	14	
5.6	Compte de résultat	14	
5.7	Honoraires des commissaires aux comptes	15	
5.8	Etat des ressources provenant de l'étranger	15	
6	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	16	
6.1	Engagements financiers donnés et reçus	16	
6.2	Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)		16
6.3	Engagements pris en matière de crédit-bail	16	
7	Informations relatives à l'effectif	17	

1 Objet social

L'objet social de l'entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'Association œuvre à la mise en place d'une filière d'économie sociale et circulaire autour du matériel médical. Elle a pour objet de :

- Créer, par le parcours d'accompagnement proposé, des emplois qualifiants, particulièrement pour les personnes en rupture avec le monde du travail et favoriser leur insertion par l'activité économique,
- Proposer une offre complémentaire au système de santé, qui soit financièrement accessible à tous, et notamment aux personnes défavorisées par un reste à charge entravant leur possibilité d'équipement en aides techniques,
- Agir en faveur de l'allongement de la durée d'usage des aides techniques,
- Développer des dynamiques de territoire avec les acteurs sociaux, de la santé, du handicap, et de l'emploi,
- Limiter la production de déchets, grâce au travail de revalorisation réalisé, et à la promotion de l'économie circulaire comme pilier central de son activité.

Plus généralement, en France comme à l'étranger, de réaliser toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets listés ci-dessus, ou tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.

© RYDGE Conseil

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les activités de l'entité sont décrites ainsi dans les statuts :

- La collecte auprès de professionnels et particuliers, des aides techniques qui ne sont plus utilisées (fauteuil roulant manuel et électrique, lit médicalisé, matériel de transfert, tout matériel d'aide aux soins, à la toilette, à la mobilité, de soutien à la vie…).
- Le tri des aides techniques en vue d'une remise en état des pièces pouvant être réemployées, et la réorientation de celles qui ne pourraient être reconditionnées vers les bonnes filières de déchets.
- La remise en bon état d'usage des aides techniques, dans le cadre d'un processus de qualité respectueux de la conformité réglementaire du dispositif médical,
- La distribution soit par la location (conventionnement avec les CPAM en qualité de Prestataire de Service et Distributeur de Matériel - PSDM), soit par la vente à prix solidaire.
- La maintenance, la réparation et services proposés aux établissements et aux particuliers pour allonger la durée d'utilisation des aides techniques quand cela est possible.
- Toute autre activité répondant à l'objet de l'Association.

© RYDGE Conseil

3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Les décrets relatifs à la loi de finance 2020 de la Sécurité Sociale pour la prise en charge des aides techniques remises en bon état d'usage (RBEU) n'ont ont été publiés qu'en en mars 2025.

Rappelons l'enjeu de ces décrets d'application, à savoir confirmer l'entrée de l'économie circulaire des dispositifs médicaux dans le modèle de droit commun de distribution français.

Le développement prévu de l'activité a donc été freiné avec un réel impact opérationnel qui n'est pas envisagé avant le 4ème trimestre 2026. D'où les difficultés pour équilibrer le modèle économique général du réseau Envie Autonomie avec ses conséquences directes sur la fragilité financière actuelle d'Envie Autonomie Ile de France.

© RYDGE Conseil

4 Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'ensemble de l'association ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 modifié par les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

4.1.1 Changements de méthode comptable

L'association n'a effectué aucun changement de méthode ayant un impact significatif

4.1.2 Changements de présentation

L'association n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

4.1.3 Changement de règlementation comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de règlementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

© RYDGE Conseil

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

- Les postes d'immobilisations corporelles en cours et d'avances et acomptes sont reclassés sur le poste « Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes ».
- Le poste « Charges constatées d'avance » avant présenté dans le poste divers de l'actif circulant est reclassé dans les créances de l'actif circulant.
- Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :
    - Les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés en déduction du poste « Salaires » ou « Cotisations sociales » sans impact sur l'exercice 2025.
    - Les indemnités d'assurances sont en 2025 comptabilisées pour un montant de 822 € dans le poste « Autres produits ».
- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » sans impact sur l'exercice 2025.
- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation sans impact sur l'exercice 2025.
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » sans impact sur l'exercice 2025.
- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.
- Les pénalités et amendes fiscales ainsi que les charges sur exercices antérieurs précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.
- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

© RYDGE Conseil

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

4.2 Principales méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les engagements des financeurs privés matérialisés par des conventions de financement pluriannuels sont constatés en comptabilité dès la signature de la convention et rapportés en produits constatés d'avance pour les fonds des années suivantes de l'exercice en cours.

© RYDGE Conseil

5 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

5.1 Actif immobilisé

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Rubriques	**Valeur brute à l'ouverture de l'exercice**	**Augmentations**	**Diminutions**	**Valeur brute à la clôture de l'exercice**
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel, outillage	469 273			469 273
Immobilisations corporelles en cours				
Total Immobilisations corporelles	**469 273**	**-**	**-**	**469 273**
Total	**469 273**	**-**	**-**	**469 273**

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Rubriques	**Amortissements cumulés au début de l'exercice**	**Augmentations dotation de l'exercice**	**Diminutions de l'exercice**	**Amortissements cumulés à la fin de l'exercice**
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel, outillage	113 093	59 195		172 288
Total Immobilisations corporelles	**113 093**	**59 195**	**-**	**172 288**
Total	**113 093**	**59 195**	**-**	**172 288**

© RYDGE Conseil

5.1.2.1 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Type d'immobilisation	Mode	Durée d'amortissement
Concessions, brevets droits similaires	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et aménagements des constructions	Linéaire	10 ans
Installations industrielles	Linéaire	5 ans
Matériels et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

5.1.3 Immobilisations financières

Situations et mouvements	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Rubriques	**Valeur brute à l'ouverture de l'exercice**	**Augmentations**	**Diminutions**	**Valeur brute à la clôture de l'exercice**
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	34 748	1 407		36 155
Total Immobilisations financières	**34 748**	**1 407**	**-**	**36 155**
Total	**34 748**	**1 407**	**-**	**36 155**

© RYDGE Conseil

5.2 Actif circulant

5.2.1 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.
Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Catégories de stocks	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2025
Stocks de produis finis	103 639	112 539	-	216 178
Total	**103 639**	**112 539**	**-**	**216 178**

5.2.2 Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	**36 155**	**-**	**36 155**
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres	36 155		36 155
Créances de l'actif circulant	**354 738**	**354 738**	**-**
Créances clients et comptes rattachés	117 778	117 778	
Autres créances	236 960	236 960	
Charges constatées d'avance			
Total	**390 893**	**354 738**	**36 155**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

© RYDGE Conseil

5.2.3 Charges constatées d'avance

Néant.

5.3 Fonds propres

5.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Situations et mouvements	31/12/2024		+	-	31/12/2025
Rubriques	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves pour projet associatif					
Report à nouveau	12 357	31 688			44 046
Excédent ou déficit de l'exercice	31 688	- 31 688	64 744		64 744
Situation nette	**44 045**	**-**	**64 744**	**-**	**108 790**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	350 835				350 835
Provisions réglementées					
Total	**394 881**	**-**	**64 745**	**-**	**459 625**

5.3.2 Subventions d'investissement

Situations et mouvements	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Rubriques	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Montant nominal :	470 932			470 932
Quotes-parts virées au résultat :	- 120 097			- 120 097
Montant net en fonds propres	**350 835**	**-**	**-**	**350 835**

© RYDGE Conseil

5.4 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		A la clôture de l'exercice	
			Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant total	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation :						
Fonds dédiés Conseil Dept 93	40 000			40 000		
Total	**40 000**	**-**	**-**	**40 000**	**-**	**-**

5.5 Dettes

5.5.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	276 588	276 588		
Dettes fournisseurs	118 147	118 147		
Dettes fiscales et sociales	58 425	58 425		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	12 122	12 122		
Produits constatés d'avance				
Total	**465 282**	**465 282**		

© RYDGE Conseil

5.5.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Factures non parvenues	72 659
Dettes fiscales et sociales (correspondant à la provision pour congés payés)	32 057
Autres dettes fiscales et sociales	
Total	**104 716**

5.5.3 Produits constatés d'avance

Néant.

5.6 Compte de résultat

Montants	2025	2024
Cotisations		
Ventes de biens et services	410 428	285 576
Concours publics et subventions d'exploitation	355 964	494 325
Ressources liées à la générosité du public	200 000	268 236
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	-	302
Utilisations des fonds dédiés	40 000	-
Autres produits	126 736	58 769
Total	**1 133 128**	**1 107 209**

© RYDGE Conseil

5.7 Honoraires des commissaires aux comptes

	Montant TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 000 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	**6 000 €**

5.8 Etat des ressources provenant de l'étranger

L'association n'a pas reçu de ressources provenant de l'étranger sur l'exercice.

© RYDGE Conseil

6 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.1 Engagements financiers donnés et reçus

Néant.

6.2 Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)

L'entité ne provisionne pas ses engagements suivants dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le montant notre engagement total correspondant s'élève respectivement à 2 251€ au 31 décembre 2025.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,98%
- Taux de charges sociales : 40%

6.3 Engagements pris en matière de crédit-bail

L'entité a pris un engagement en matière de crédit-bail pour un véhicule, dont les dépenses s'élèvent à 8 794 € en 2025.

© RYDGE Conseil

7 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié se décompose ainsi, par catégorie :

Catégorie	Personnel salarié
Cadres	2,5
Employés	9,6
Apprentis	-
Total	**12,1**

© RYDGE Conseil